

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_39
id. 1649

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)

Créé en 1989 dans le prolongement du Plan d'Action Agricole (1986-1988), le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne.

Il permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la défense sanitaire, la protection des cultures et la prise en compte des besoins environnementaux par l'agriculture.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2015, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds. Il est doté d'une enveloppe de 350 000 €.

Conformément aux dispositions définies par notre Assemblée en 1994, les dossiers, après analyse technique et instruction par nos services, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

- * Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,
- * Soutien aux filières végétales et animales,
- * Fonds de défense sanitaire,
- * Environnement,
- * Appui technique aux structures,
- * Manifestations exceptionnelles,
- * Promotion,
- * Divers.

Je vous propose donc d'examiner une première tranche de dossiers pour chacune de ces rubriques pour lesquels la Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur mes propositions lors de sa réunion du 24 février dernier, et dont vous trouverez le détail en annexe.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante :

* Autorisation d'Engagement 2015	350 000 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente Commission	40 367 €
* Disponible sur l'exercice 2015	309 633 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aide aux projets ci-dessus présentés, sachant que les dépenses afférentes seront imputées à l'article **67452**, sous-fonction **928** du Budget Départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Agriculture et Ruralité réunie le 24 février 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, au titre du Fonds départemental d'intervention agricole (F.D.I.A.), les subventions telles que réparties en annexe, d'un montant global de 40 367 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67452, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET